**Formulaire d’annonce 1**

**relatif à l’article 28 LEO (exclusion de l’enseignement) :**

Conformément aux lignes directrices concernant l’exclusion de l’enseignement arrêtées en vertu de l’article 28, alinéa 5 de la loi sur l’école obligatoire, la commission scolaire concernée doit informer l’inspection scolaire régionale des décisions d’exclusion. Vous voudrez bien utiliser à cet effet le présent formulaire et l’envoyer **dans les cinq jours** à l’inspection scolaire régionale.

Commune :

Ecole et lieu de l’école :

Degré et type d’école : Classe spéciale : [ ]

 Ecole enfantine : [ ]

 Degré primaire : [ ]  1e – 3e [ ]  4e – 6e

 Degré secondaire I: [ ]  sect. g [ ]  sect. m.

 [ ]  sect. p.

Sexe : [ ]  Fille [ ]  Garçon

Âge de l’élève :       ans

Par décision du       la commission scolaire

a décidé :

[ ]  Exclusion totale [ ]  Exclusion partielle

 Branches :

Retrait de l’effet suspensif : [ ]  oui [ ]  non

Durée de l’exclusion : du       au

Dont semaines d’école hors vacances (max. 12 semaines)

Motifs de l'exclusion (plusieurs réponses possibles) :

[ ]  L'élève perturbe considérablement l'enseignement / refuse de travailler

[ ]  L'élève ne respecte pas les conditions convenues ni les règles de comportement

[ ]  L'élève ne respecte pas le règlement de l'école

[ ]  L'élève menace, se montre blessant envers ou harcèle d'autres enfants

[ ]  L'élève menace, se montre blessant envers ou harcèle des enseignants ou d'autres adultes

[ ]  L’élève accuse des retards importants ou répétés, des absences non excusées

[ ]  Autres :

Mesures prises préalablement :

[ ]  Avis de détresse à l’autorité compétente de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) [www.be.ch/apea](http://www.be.ch/apea)

[ ]  Intervention de courte durée dans le cadre des mesures pédagogiques particulières

[ ]  Changement d’école

[ ]  Transfert dans une autre classe régulière

[ ]  Avertissement

[ ]  Transfert provisoire dans une classe spéciale

[ ]  Autres :

Encadrement et occupations pendant l’exclusion (plusieurs réponses possibles) :

[ ]  Encadrement par les parents en collaboration avec l’école

[ ]  Encadrement par les parents en collaboration avec un service désigné par la commune :

[ ]  Service social

[ ]  Office des mineurs

[ ]  Centre de consultation pour adolescents

[ ]  Travail social en milieu scolaire

[ ]  Service psychologique pour enfants et adolescents

[ ]  Autres :

[ ]  Travail dans une entreprise

[ ]  Encadrement temporaire dans une institution

[ ]  Autres :

Type de réinsertion prévue après l’exclusion :

[ ]  Retour dans la classe d’origine [ ]  Retour dans une autre classe / école

[ ]  Pas de retour (autre type d’encadrement dans une institution

[ ]  Pas de retour (fin de la scolarité obligatoire)

[ ]  Pas de retour (inscription dans une école privée) [ ]  Déménagement des parents

[ ]  Autres :

Remarques :

Lieu et date La présidente / le président :